



**N° 19.34**  
**ATTRIBUTION MARCHÉ**  
**VIDEOPROTECTION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 10 juillet  
Le bureau dûment convoqué le 05 juillet 2019  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008  
S'est réuni en session ordinaire au SMND  
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

**PRESENTS :**

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre  
Monsieur BERNARD Marc  
Madame BIDARD Pascale  
Monsieur BOSCH Jean-Marie  
Monsieur CASTAING Patrick  
Monsieur LOVET Jean-Pierre

Il est exposé :

Il a été constaté par les services techniques que le système de vidéosurveillance proposé par la société Locam ne suffit plus à la sécurisation des sites du SMND.

A la suite de la consultation de la société ADS, relatif à une prestation de vidéo-protection du site de Heyrieux et de Bourgoin Jallieu, la commission d'achat public s'est réunie le mercredi 10 juillet à 14 h 30.

La commission décide d'installer pour une durée de 5 ans un nouveau système :

- Le montant annuel estimé : 9 100.80 €€ TTC.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de  
publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 10 juillet 2019**

Jean-Pierre JOURDAIN,  
Président.

